



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14/11/2020

### **LE PROJET DE NOUVEAU CAMPUS SUR LE SITE DE L'ANCIEN COLLÈGE SAINT-JOSEPH À LILLE PERMETTRA DE SAUVER LE PALAIS RAMEAU, CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE, TOUT EN PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SCIENTIFIQUE À LILLE**

La chapelle de l'ancien collège Saint-Joseph à Lille, édifée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans un style éclectique, est la propriété de JUNIA (ex-Yncrea), grande école d'ingénieurs, membre la Fédération universitaire et pluridisciplinaire de Lille (dite « la Catho »). Désaffectée depuis de nombreuses années et dans un état très dégradé, elle a fait l'objet d'un permis de démolir délivré par la maire de Lille, dans le cadre du projet de réaménagement du site du collège destiné à accueillir une partie du nouveau campus de JUNIA. Ce permis de démolir a été assorti de prescriptions de l'architecte des bâtiments de France en matière de conservation et de réutilisation de certains éléments mobiliers.

La perspective de cette démolition a suscité une certaine émotion et conduit des opposants au projet à demander au ministère de la Culture l'ouverture d'une instance de classement au titre des monuments historiques de l'édifice, qui aurait légalement entraîné la suspension, pour un an, du chantier, le temps que les instances compétentes se prononcent sur l'opportunité d'un classement définitif de l'édifice.

Après une étude approfondie du dossier et de nombreuses discussions avec le porteur de projet, le ministère de la Culture a estimé que les conditions d'une mise en instance de classement de la chapelle n'étaient pas réunies :

- d'abord, il a constaté l'impossibilité d'intégrer, au stade actuel de son développement, la conservation de la chapelle Saint-Joseph dans le projet de réaménagement de cet ensemble immobilier, qui doit permettre de porter à terme la capacité d'accueil du nouveau campus de 5 000 à 8 000 étudiants. Renoncer à la démolition de la chapelle impliquerait donc de devoir abandonner un projet important pour le développement de l'enseignement supérieur, qui représente un investissement de 120 millions d'euros ;

**Ministère de la Culture  
Délégation à l'information  
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- ensuite, il lui est apparu que l'intérêt patrimonial de la chapelle n'était pas suffisant pour justifier, à l'issue de l'instance de classement, un classement définitif : de sorte que si la mise en instance de classement avait été décidée, cela n'aurait fait que repousser l'échéance d'un an, sans permettre de « sauver » l'édifice. Le porteur de projet s'est par ailleurs engagé à déposer et à réemployer des éléments de décor la chapelle Saint-Joseph, notamment des vitraux, en lien avec les prescriptions initiales de l'architecte des bâtiments de France et les échanges qui se sont poursuivis à l'initiative du ministère de la Culture.
- enfin, et ce dernier argument lui est apparu décisif, le projet de nouveau campus intègre la restauration intégrale, avec le concours de l'Etat, du palais Rameau, édifice classé au titre des monuments historiques, actuellement sans utilisation et dont l'état est très dégradé. Le palais Rameau fera l'objet d'un bail emphytéotique consenti par la ville de Lille et deviendra un démonstrateur d'agriculture urbaine ouvert au public. Lors des discussions qui ont eu lieu ces dernières semaines, le ministère de la Culture a obtenu de la part du porteur de projet qu'il renforce significativement l'étendue des restaurations et la valorisation du lieu. Abandonner ce projet, ce serait renoncer aussi à la restauration et à la réutilisation de ce monument historique.

C'est pour ces motifs que le ministère de la Culture a fait le choix de ne pas ouvrir d'instance de classement sur cette chapelle.

**Ministère de la Culture  
Délégation à l'information  
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)